

George Weston Limitée / Les Compagnies Loblaw Limitée

Rapport sur la ***Loi sur l'esclavage*** ***moderne***

(Exercice financier 2025)

1. Introduction

Chez Loblaw, notre raison d'être est d'aider les *Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}. L'un des principaux objectifs de notre entreprise est de faire progresser l'équité sociale et nous nous engageons à le faire à l'échelle nationale et internationale. Nous reconnaissons notre responsabilité quant au respect et à la protection des droits de toutes les personnes qui soutiennent notre entreprise et interagissent avec elle, ce qui comprend les droits des collègues et des employés dans nos magasins et nos installations et des travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, dans notre réseau de chaîne d'approvisionnement. Nos clients ont confiance que les produits que nous vendons dans nos magasins proviennent de fournisseurs qui offrent des conditions de travail sécuritaires, éthiques et équitables à leurs employés; cette attente est abordée dans [Notre position sur les droits de la personne](#).

L'engagement de Loblaw à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants s'applique à notre réseau de magasins et d'installations à l'échelle nationale, à nos partenaires et à notre réseau de chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Afin de préserver la confiance que nos parties prenantes nous accordent, nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs (ainsi que leurs agents, intermédiaires, entrepreneurs, sous-traitants, sous-agents, tiers et agences de travail) respectent ces mêmes principes au sein de leurs activités et respectent les lois en matière de droits de la personne, les normes du travail et les lois du travail applicables.

Ce rapport s'appuie sur le rapport de l'an dernier, publié conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « **Loi** ») et explique les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre entreprise et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Il s'agit d'un rapport conjoint pour George Weston Limitée¹ (« **GWL** »), Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales², qui ont l'obligation de publier un rapport en vertu de la Loi (collectivement, « **Loblaw** » et, avec GWL, le « **groupe de compagnies** »).

Ce rapport fait référence à la fin de l'exercice financier 2025 pour Loblaw, soit le 3 janvier 2026, et pour GWL, en date du 31 décembre 2025. GWL, en tant que société de portefeuille, compte essentiellement sur les efforts de Loblaw, en tant que société en exploitation, pour la gestion et la surveillance de ses activités de chaîne d'approvisionnement et de ses programmes de conformité.

2. Mesures prises en 2025 pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants

En 2025, le groupe de compagnies a pris les mesures suivantes en vue de prévenir et de réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants ne soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs par le groupe de compagnies ou de marchandises importées au Canada par le groupe de compagnies. Vous trouverez plus de détails sur ces actions dans le rapport.

Gouvernance et formation

1. Le [Code de conduite des collègues](#) de Loblaw (le « Code ») et de la formation sur le Code établissent spécifiquement notre tolérance zéro pour les pratiques de travail involontaire et le travail des mineurs. Le Code a été actualisé en 2025 pour décrire, aux fins de transparence, le processus d'enquête sur les violations. Les collègues de tous les secteurs d'activité de Loblaw ont suivi leur formation annuelle sur le Code et ont confirmé leur conformité au Code. Le [Code de conduite](#) de GWL comprend un engagement à respecter et à faire respecter les droits de la personne directement dans le cadre de ses propres activités ou par l'intermédiaire de ses sociétés d'exploitation, y compris Loblaw. Le conseil d'administration et les collègues de GWL ont effectué leur revue annuelle du Code et confirmé avoir compris les obligations du Code et s'y conformer.

¹ GWL est l'actionnaire majoritaire de Loblaw.

² Les entités devant publier un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* et, par conséquent, couvertes par ce rapport de groupe sont Loblaws Inc., LM Canada Holdings Inc., Real Canadian Liquor Store Limited, Quality Natural Foods Canada Inc., T&T Supermarché, Canda Six Fortune Enterprise Co. Ltd., Shoppers Drug Mart Inc., Pharmaprix Inc., Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Specialty Health Network Inc., et MediSystem Pharmacy Limited.

2. Une revue annuelle du [Code de conduite des fournisseurs](#) de Loblaw (le « **Code de conduite des fournisseurs** »), qui définit les attentes de Loblaw en matière de droits de la personne et de normes du travail pour ses fournisseurs nationaux et internationaux de biens et de services, a été effectuée en 2025. Étant donné qu'aucune modification importante n'a été apportée, le Code de conduite des fournisseurs existant demeure en vigueur.
3. Les collègues dont le rôle pourrait les obliger à interagir avec les fournisseurs de Loblaw ont suivi la formation obligatoire sur les droits de la personne en septembre 2025.

Stratégie relative aux droits de la personne

4. À titre de mesure proactive pour rehausser notre engagement envers les chaînes d'approvisionnement éthiques et durables, nous avons renforcé notre approche de façon stratégique en créant un nouveau poste de vice-président dédié à la stratégie, à l'engagement des fournisseurs et à l'approvisionnement responsable.
5. Conformément au programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw, en 2025, Loblaw a effectué plus de 1 350 vérifications de la conformité des installations (usines)³ au sein de notre chaîne d'approvisionnement et radié deux installations⁴. Le programme de vérification a pour but de confirmer que les fournisseurs qui fournissent des biens à Loblaw respectent notre Code de conduite des fournisseurs, qui interdit spécifiquement les pratiques de travail involontaire et le travail de mineurs.

Suivi et surveillance

6. Loblaw continue de communiquer l'existence de la LAI au moyen de campagnes de sensibilisation ciblées au sein de l'entreprise par l'entremise de messages d'entreprise et de supports visuels affichés dans son réseau de magasins. De plus, l'existence de la LAI est communiquée par l'entremise de notre Code de conduite des fournisseurs. Les fournisseurs doivent communiquer les exigences du Code de conduite des fournisseurs et les détails de la LAI à leurs travailleurs.

Communication de l'information

7. Loblaw continue d'actualiser la liste publique des usines de niveau 1 qui ont fabriqué et expédié des produits finis de la marque Joe Fresh, y compris (mais sans s'y limiter) des vêtements, des accessoires, des bijoux, des parapluies et des chaussures⁵. Cette révision est effectuée deux fois par année et nous sommes convaincus qu'en continuant à fournir cette information aux consommateurs et à nos parties prenantes partenaires, nous pouvons mieux coordonner nos efforts et contribuer à rendre plus durable l'industrie des vêtements.

3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure

GWL est une société ouverte canadienne fondée en 1882 et inscrite à la Bourse de Toronto (TSX: WN). GWL est une société de portefeuille et l'actionnaire majoritaire de Les Compagnies Loblaw Limitée. Les Compagnies Loblaw Limitée est l'un des deux secteurs d'exploitation de GWL. Les Compagnies Loblaw Limitée est une société publique canadienne constituée en 1956 et cotée à la Bourse de Toronto (TSX: L) qui exploite une entreprise de vente au détail de produits alimentaires et de pharmacie par l'intermédiaire de ses filiales. Le siège social de GWL et de

³ Le nombre de vérifications effectuées est basé sur les systèmes de suivi internes. Bien que des mesures raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude, cette mesure peut être soumise à un certain degré de variation en raison du volume de données et du risque d'erreur humaine, y compris des entrées en double ou des omissions.

⁴ Des deux radiations en lien avec la non-observance des exigences du Code de conduite des fournisseurs, une a été causée par le travail des enfants.

⁵ Cette liste est mise à jour sur une base semestrielle.

Loblaw est situé au 22, St. Clair Avenue East, bureau 700, Toronto, Ontario, Canada M4T 2S5 et le siège social national et le bureau de soutien aux magasins de Loblaw sont situés au 1, President's Choice Circle, Brampton (Ontario) Canada, L6Y 5S5.

Activités

La raison d'être de Loblaw, aider les *Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, met à l'avant-plan les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent des milliards d'interactions avec notre entreprise chaque année. En tant que plus important détaillant de produits alimentaires et pharmaceutiques au Canada, Loblaw dessert des millions de Canadiens grâce à son vaste réseau de plus de 2 800 magasins, pharmacies et emplacements Lifemark. Loblaw offre une vaste gamme de produits d'usage quotidien et de qualité à ses clients, notamment de l'épicerie, des services pharmaceutiques, des produits de santé et de beauté, des vêtements et de la marchandise générale. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires emploient environ 220 000 collègues et employés à temps plein et à temps partiel. Loblaw, ses franchisés ou ses pharmaciens propriétaires exploitent des magasins au détail sous des bannières, notamment City Market^{MD}, Dominion^{MD}, Loblaws^{MD}, Maxi^{MD}, No Frills^{MD}, Provigo^{MD}, Real Canadian Superstore^{MD}, Real Atlantic Superstore^{MD}, Real Canadian Wholesale Club^{MD}, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix^{MD}, T&T^{MD}, Valu-Mart^{MD}, Your Independent Grocer^{MD} et Zehrs^{MD}. Loblaw est fière de ses solides programmes de marques contrôlées et commercialise des produits faisant partie des catégories de l'alimentation, de la santé et de la beauté et de la marchandise générale sous un certain nombre de marques de commerce, y compris, mais sans s'y limiter aux marques suivantes : le Choix du Président^{MD}, PC^{MD} Biologique, PC^{MD} Menu bleu^{MD}, PC^{MD} Collection noire, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MC}, Everyday Essentials^{MD}, Life at Home^{MC}, T&T^{MD}, Quo Beauty^{MC}, LIFE BRAND^{MD} et Joe Fresh^{MD}. Des vêtements, des accessoires et des chaussures de marque Joe Fresh^{MD} sont vendus dans notre réseau élargi de magasins de détail et d'épiceries, ainsi que dans les boutiques autonomes Joe Fresh au Canada et en ligne sur JoeFresh.com.

Gouvernance

Loblaw a mis en place une solide structure de gouvernance pour assurer la mise en œuvre et l'efficacité de ses programmes, politiques et pratiques en matière de droits de la personne. La supervision assurée par un membre de la haute direction comprend un service centralisé de conformité et d'éthique qui supervise nos programmes de conformité et d'éthique réglementaires, un comité directeur en enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») composé de hauts dirigeants, qui procure une supervision stratégique et des conseils liés aux programmes ESG et aux priorités guidées par notre raison d'être, un service de conformité de la chaîne d'approvisionnement qui supervise notre programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement et un nouveau poste de vice-président dédié à la stratégie, à l'engagement des fournisseurs et l'approvisionnement responsable, ce qui renforce notre surveillance des chaînes d'approvisionnement éthiques et durables. La supervision au niveau du conseil d'administration est assurée par le comité de gestion des risques et de la conformité du conseil d'administration de Loblaw (le « **conseil** »), dont le mandat comprend la supervision du processus de gestion des risques d'entreprise de Loblaw, du programme de conformité réglementaire et d'éthique, de l'ESG, des initiatives en matière de droits de la personne et des politiques et pratiques de l'entreprise. De plus, le comité d'audit du conseil est responsable de l'intégrité des états financiers de Loblaw et des communications publiques associées, ainsi que de la communication des informations en matière d'ESG.

À titre de société de portefeuille, GWL propose un programme ESG axé sur la gouvernance et la supervision stratégique à l'échelle du groupe. Le conseil d'administration de GWL est responsable de la supervision et du suivi de l'approche, des politiques et des pratiques de GWL en matière d'ESG. Le comité de gouvernance du conseil d'administration de GWL est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de GWL, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de bons principes de gouvernance, conformes aux normes élevées de gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit du conseil d'administration de GWL assure la surveillance du programme de conformité juridique et réglementaire de GWL et de son programme de gestion des risques d'entreprise et examine l'adéquation et l'efficacité des contrôles applicables liés à ses divulgations en matière d'ESG.

Chaîne d'approvisionnement

Loblaw se procure des produits à l'échelle mondiale, y compris les produits de marques contrôlées de Loblaw. Loblaw a mis au point une gamme de produits de marques contrôlées qui sont vendus ou offerts dans ses réseaux de magasins et de plateformes numériques. L'équipe de développement de produits de Loblaw travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs tiers pour développer et fabriquer des produits pour ses marques contrôlées.

En plus de ses usines au Canada et aux États-Unis, Loblaw entretient des relations d'affaires avec environ 1 300 usines situées⁶ dans 38 pays à l'extérieur du Canada et des États-Unis afin de soutenir les activités d'approvisionnement de nos marques contrôlées, y compris celles pour lesquelles Loblaw est l'importateur officiel. La majorité de ces marchandises proviennent des régions d'Asie et d'Asie du Sud-est et comprennent des produits alimentaires, non alimentaires et pharmaceutiques et des vêtements pour nos marques contrôlées.

4. Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entreprise en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants

Grâce à ses politiques officielles, à ses codes de conduite pour les collègues et les fournisseurs, à ses normes de conformité complètes et à un solide cadre de gouvernance, le groupe de compagnies s'efforce de respecter les droits des clients, des collègues et des employés, ainsi que les nombreux travailleurs, y compris les travailleurs migrants et temporaires, de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw. Loblaw s'engage à protéger les droits de la personne et à créer une expérience sûre et inclusive pour tous les collègues et travailleurs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et pour les nombreux clients qui choisissent nos produits.

L'approche de Loblaw en matière de droits de la personne aborde le risque de l'esclavage moderne et est appuyée par son [Code de conduite des collègues](#), son [Code de conduite des fournisseurs](#) et [Notre position sur les droits de la personne](#), qui sont accessibles au public sur [Loblaw.ca](#). Ces trois documents de gouvernance reconnaissent la responsabilité et les attentes de Loblaw de respecter et de protéger les droits de la personne. Ces politiques et ces pratiques sont fondées sur les normes internationales et les meilleures normes de l'industrie suivantes :

- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne et la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Conventions de l'Organisation internationale du travail
- Les principes prioritaires de l'industrie en matière de travail forcé du Consumer Goods Forum
- Lois locales sur les droits de la personne

GWL s'engage à respecter et à faire respecter les droits de la personne, conformément aux principes directeurs des Nations unies. Des détails supplémentaires concernant l'engagement de GWL en matière de droits de l'homme sont disponibles dans son [rapport ESG annuel](#), qui est accessible au public sur le site [Weston.ca](#).

Code de conduite des collègues

Le [Code de conduite](#) de Loblaw reflète nos valeurs ÊTRE : Engagement, Tenir à cœur, Respect et Excellence, et renforce notre engagement envers l'intégrité, le professionnalisme et la responsabilisation. Le respect et la protection des droits de la personne constituent un élément central de notre Code. Les collègues sont encouragés à tenir compte des droits de la personne lorsqu'ils mènent des activités commerciales et prennent des décisions éthiques. Le Code est géré par le Service de la conformité et de l'éthique, et révisé chaque année et mis à jour au besoin. La revue annuelle et les mises à jour du Code ont été effectués en 2025.

⁶ Avant de procéder à l'approvisionnement, Loblaw s'assure que chaque usine a fait l'objet d'une vérification conformément aux exigences de son programme de conformité en matière de vérifications des installations.

Code de conduite des fournisseurs et obligations contractuelles

Les relations avec les fournisseurs de Loblaw sont guidées par le [Code de conduite des fournisseurs](#). Il s'applique aux fournisseurs, aux vendeurs et aux fabricants nationaux et étrangers qui fabriquent, emballent ou fournissent des biens ou des services (qu'ils soient destinés à la revente dans notre réseau de magasins ou non) (collectivement, les « **fournisseurs** ») à Loblaw. Les fournisseurs doivent partager le Code de conduite des fournisseurs avec leurs employés et à leurs mandataires, courtiers, entrepreneurs, sous-traitants, sous-mandataires et autres tiers, y compris les agences de placement engagées pour aider à la fourniture de biens ou à la prestation de services pour Loblaw (collectivement, les « **parties liées** »).

Loblaw exige que les fournisseurs veillent au respect des dispositions du Code de conduite des fournisseurs dans le cadre de leurs propres activités et de celles des parties liées. En acceptant des modalités standard ou d'autres ententes contractuelles avec Loblaw, les fournisseurs acceptent les modalités du Code de conduite des fournisseurs et confirment la conformité à ses exigences. Le Code de conduite des fournisseurs de Loblaw définit les attentes minimales et les lignes directrices pour les fournisseurs et les oblige à se conformer aux lois applicables, y compris aux règlements relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Il met l'accent sur les droits et les protections des travailleurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et la traite des travailleurs, ainsi que toute forme de discrimination, d'intimidation, d'abus, de harcèlement ou de violence à l'égard de ces travailleurs. De plus, le Code de conduite des fournisseurs de Loblaw exige le respect des lois sur la liberté d'association des travailleurs et le droit de négocier collectivement leurs conditions d'emploi, notamment l'indemnisation et les heures de travail. Le Code de conduite des fournisseurs exige également des fournisseurs qu'ils communiquent les coordonnées de la Ligne Action-Intégrité de Loblaw à leurs travailleurs et aux parties liées. Loblaw conserve les dossiers de toutes les contreparties contractuelles, et nos contrats avec les fournisseurs contiennent généralement des dispositions d'atténuation des risques et d'application, y compris des droits de vérification pour Loblaw et des droits de résiliation fondés sur une violation contractuelle importante.

Le Code de conduite des fournisseurs de Loblaw est géré par le Service de la conformité et de l'éthique, et révisé chaque année et mis à jour au besoin.

Ligne Action-Intégrité (LAI)

GWL et Loblaw ont chacun une LAI, qui fait partie de leurs programmes de dénonciation respectifs. Les allégations de violation de nos politiques ou tout cas de non-conformité ou de non-respect de l'éthique sont pris au sérieux. Chez Loblaw, la LAI est également mise à la disposition de tous les fournisseurs, de leurs parties liées et de leurs travailleurs. Les signalements à la LAI peuvent être faits de façon anonyme et la confidentialité de la personne qui fait le signalement est protégée. L'outil de LAI peut être utilisé de manière confidentielle pour soumettre un signalement en ligne (en utilisant un domaine public) ou par l'entremise d'un numéro sans frais. Il est strictement interdit d'exercer des représailles contre quiconque, y compris les employés, les collègues ou les travailleurs, s'exprimant de bonne foi, comme spécifié dans notre Code et dans le Code de conduite des fournisseurs.

La LAI de Loblaw est gérée par le Service de la conformité et de l'éthique et la LAI de GWL l'est par les Services juridiques, afin de gérer objectivement les incidents jusqu'à leur résolution et d'évaluer les répercussions négatives sur nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. La supervision de la gouvernance de la LAI est assurée par le Comité des risques et de la conformité du Conseil d'administration, qui est informé des incidents notables ou de toute tendance ou tout thème émergent nécessitant une attention particulière. Ceux-ci peuvent être à l'origine de changements dans les politiques et les processus de l'organisation.

Conformité de la chaîne d'approvisionnement

Loblaw maintient un programme de conformité en matière de vérifications des installations, composé de directeurs tiers assurant la conformité des vérifications et de vérificateurs de la production sur le terrain en Chine, au Bangladesh, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Inde. L'équipe principale de conformité de la chaîne

d'approvisionnement, située à Toronto, au Canada, travaille en collaboration avec l'équipe de terrain pour superviser les programmes de conformité de la chaîne d'approvisionnement de Loblaw, en veillant à ce que les évaluations des conditions de travail soient effectuées conformément à nos normes, et à ce que nos produits proviennent d'usines approuvées. Le but de nos programmes de vérification et de conformité des vérifications est de confirmer que les fournisseurs qui approvisionnent Loblaw en marchandises respectent notre Code de conduite des fournisseurs, y compris des dispositions interdisant le travail forcé et le travail des enfants. Nous passons continuellement en revue le programme de surveillance des fournisseurs afin de déterminer si une portée étendue du programme est nécessaire, particulièrement si nous prenons compte de nouvelles considérations relatives à notre chaîne d'approvisionnement.

Avant de se procurer des marchandises auprès d'un fournisseur, Loblaw a fait vérifier les usines, les installations de traitement, les fermes, les installations d'emballage ou d'autres installations situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour (1) les produits de marques contrôlées provenant de Loblaw ou (2) les produits dont Loblaw est l'importateur officiel.

Une fois l'approvisionnement commencé, Loblaw met en œuvre des processus de vérification des conditions de travail, notamment des évaluations des risques d'incendie, de sécurité et structuraux (le cas échéant). Les installations situées dans les pays à risque élevé désignés, comme en Asie du Sud-Est, nécessitent une évaluation des risques d'incendie, de sécurité et structuraux avant que Loblaw ne commence à s'approvisionner auprès de l'installation.

Le programme de vérification de Loblaw renforce les facteurs suivants en les évaluant et en confirmant qu'ils sont respectés :

- les droits et la sécurité des travailleurs sont respectés
- le travail est volontaire
- les travailleurs sont correctement rémunérés
- les travailleurs ne sont pas exploités
- les installations respectent les normes d'emploi applicables (y compris l'âge minimum)
- les heures de travail sont conformes aux lois et aux normes locales
- les installations sont conformes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité

Les vérifications de la conformité des installations initiale et annuelles sont généralement effectuées par des experts tiers à l'aide d'un cadre des meilleures pratiques de la vérification. Lorsque les fournisseurs effectuent des vérifications de la conformité des installations à l'aide d'un cadre mondial acceptable, l'équipe procède à un examen de l'équivalence afin de nous assurer que la portée de la vérification respecte nos normes. Les équipes de vérification sur le marché fournissent des ressources en personne avec des vérifications de réhabilitation, des vérifications d'informations supplémentaires et la vérification des mesures correctives.

Si une vérification révèle un problème de conformité, comme le travail des enfants, le travail forcé ou servile, ou des situations de santé et de sécurité mettant la vie en danger, Loblaw suspend sa relation avec cette installation (ou ce fournisseur). Loblaw collaborera avec les fournisseurs pour déterminer si une correction satisfaisante du problème de conformité est possible et mettra fin aux relations avec les fournisseurs qui ne sont pas en mesure ou qui refusent de remédier à la non-conformité. En cas de violations graves du Code de conduite des fournisseurs (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), telles que déterminées par le programme de vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement, Loblaw se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la relation avant d'offrir au fournisseur la possibilité de trouver une solution.

Gestion des risques d'entreprise

Le processus de gestion du risque de la société est conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques, y compris la conformité aux règlements et l'éthique, la gestion des fournisseurs et l'approvisionnement global, en plus de faire progresser l'équité sociale. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de

l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour le groupe de compagnies, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Améliorations relatives à la fabrication de vêtements Joe Fresh^{MD}

Loblaw continue de prendre des mesures importantes pour améliorer la transparence au sein de notre chaîne d'approvisionnement internationale, particulièrement en ce qui concerne la fabrication de vêtements et l'approvisionnement en matériaux. Loblaw travaille en collaboration avec des marques de vêtements, des organismes non gouvernementaux et des groupes de travail de premier plan à l'échelle internationale en vue d'améliorer les conditions de travail dans l'industrie, au profit de millions de travailleurs du textile dans le monde entier. Depuis 2021, nous avons élevé notre degré de transparence et de divulgation en indiquant l'emplacement des usines de [niveau 1 pour tous les produits de marque Joe Fresh](#) sur notre site Web. Nous sommes convaincus qu'en fournissant cette information aux consommateurs et à nos parties prenantes partenaires, nous pouvons mieux coordonner nos efforts et contribuer à rendre plus durable l'industrie des vêtements.

5. Risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque

Loblaw est tout à fait consciente que sa chaîne d'approvisionnement mondiale et les industries dans lesquelles elle exerce ses activités présentent un risque de travail forcé et de travail des enfants. En 2022, Loblaw s'est associée à un expert tiers et à un chef de file en durabilité et en services de chaîne d'approvisionnement, ELEVATE, pour mener une évaluation de la diligence raisonnable des droits de la personne afin d'évaluer nos procédures et politiques en matière de droits de la personne et d'approvisionnement responsable envers les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. En partenariat avec ELEVATE, un processus en plusieurs étapes (comprenant l'évaluation de l'état actuel, l'analyse des lacunes, l'évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement et l'engagement des intervenants) a été utilisé pour identifier les occasions de renforcer les politiques et les processus à l'échelle de l'entreprise, y compris notre chaîne d'approvisionnement internationale.

Grâce à ce processus, l'équipe de direction a [ciblé cinq \(5\) risques importants](#) : (1) le travail forcé; (2) le travail des enfants; (3) la discrimination, le harcèlement et l'abus; (4) les moyens de subsistance; et (5) la santé et la sécurité au travail, qui ont guidé le parcours de Loblaw en matière de droits de la personne et ses initiatives en matière d'approvisionnement responsable. Les risques importants sont définis comme étant les risques qui ont les plus grandes répercussions potentielles sur les droits de la personne à la suite des activités ou des relations d'affaires de la société. Selon les principes directeurs des Nations unies, les risques importants ne tiennent pas compte des mesures d'atténuation que nous pouvons prendre en tant que société pour des problèmes en particulier. Ces risques sont plutôt axés sur les problèmes susceptibles de survenir en raison de la nature de notre entreprise. Les mesures indiquées ci-dessous décrivent les étapes prises pour évaluer et gérer les risques.

Conformité de la chaîne d'approvisionnement

Veuillez vous reporter à la section 4 ci-dessus pour en savoir plus notre programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement.

Stratégie relative à l'approvisionnement responsable et aux droits de la personne

À titre de mesure proactive pour rehausser notre engagement envers les chaînes d'approvisionnement éthiques et durables, nous avons renforcé notre approche de façon stratégique en créant un nouveau poste de vice-président dédié à la stratégie, à l'engagement des fournisseurs et à l'approvisionnement responsable. Relevant directement du chef de l'approvisionnement stratégique, la personne occupant ce poste de direction stratégique est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre notre plan complet d'approvisionnement responsable, qui englobe un large éventail d'initiatives de durabilité, notamment en mettant l'accent sur la prévention et la réduction des risques liés

au travail forcé et travail des enfants au sein de notre exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement. Il s'agira notamment de revoir des initiatives antérieures, comme l'évaluation des impacts sur les droits de la personne – Brocolis et choux-fleurs, ainsi que l'évaluation des risques liés aux marchandises.

Approvisionnement en coton

Loblaw a élargi la portée de son engagement auprès de ses fournisseurs de vêtements et de chaussures Joe Fresh^{MD}. Joe Fresh ne s'approvisionne pas délibérément en coton ou en produits textiles à partir de coton produit en Ouzbékistan, au Turkménistan ou dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR) en Chine et interdit un tel approvisionnement, car il est largement prouvé que ces pays ont recours au travail forcé et au travail des enfants pour leurs récoltes de coton. Ces restrictions régionales sont indiquées dans nos ententes avec les fournisseurs, et les fournisseurs concernés doivent remplir une attestation annuelle confirmant qu'ils ne s'approvisionnent pas auprès de ces régions. Cette attestation a été remplie en 2025.

6. Remédiation de tout travail forcé ou de tout travail des enfants

Loblaw a mis en place un processus de gestion des incidents et de recours hiérarchique pour traiter rapidement et efficacement les signalements de travail forcé ou de travail des enfants qui peuvent être reçus dans le cadre de son programme de conformité à la chaîne d'approvisionnement, notre [Ligne Action-Intégrité](#), les organisations non gouvernementales (ONG) ou les signalements dans les médias.

Les fournisseurs sont tenus de surveiller la conformité de leurs activités et de celles de leurs parties liées aux modalités du Code de conduite des fournisseurs. Les fournisseurs doivent partager ce Code avec toutes les parties liées, comme leurs mandataires, courtiers, entrepreneurs, sous-traitants, sous-mandataires et autres tiers, y compris les agences de placement, qui sont engagées pour aider à fournir des biens ou à offrir des services à Loblaw. De plus, les fournisseurs sont tenus de divulguer toute violation connue aux représentants de la LAI ou de Loblaw. De telles violations sont transmises au Service de la conformité et de l'éthique, au besoin. Si un fournisseur ne se conforme pas au Code de conduite des fournisseurs, Loblaw se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. En cas de violations graves du Code de conduite des fournisseurs (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), telles que déterminées par le programme de vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement, Loblaw se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la relation avant d'offrir au fournisseur la possibilité de trouver une solution. Si un fournisseur omet de mettre en œuvre une mesure corrective ou ne se conforme pas au Code de conduite des fournisseurs, Loblaw peut, à sa seule discrétion et sans autre obligation envers les fournisseurs, suspendre ou résilier, en tout ou en partie, sa relation avec le fournisseur. Des infractions graves ou répétées peuvent entraîner la radiation des usines ou fournisseurs en question. À tout moment, Loblaw, à sa discrétion, peut réévaluer une installation radiée de la liste afin de déterminer si des mesures correctives appropriées ont été prises au moyen d'une vérification sur place et reprendre l'approvisionnement.

7. Remédiation des pertes de revenus aux familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement

Jusqu'à présent, aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été signalée, causée par des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

8. Formation offerte aux collègues sur le travail forcé et le travail des enfants

Le Code, qui est mis à jour chaque année, fait partie du programme annuel de formation sur la conformité de Loblaw, qui est obligatoire pour tous les collègues du réseau de Loblaw. Le Code et la formation comprennent une explication détaillée de la position de Loblaw en matière de droits de la personne, que le travail involontaire (p. ex., travail forcé et travail des enfants) n'est pas toléré chez Loblaw, et ce que les collègues devraient faire s'ils sont conscients de problèmes liés aux droits de la personne. Lorsque les collègues travaillent directement avec les fournisseurs, ils sont invités à se familiariser avec le Code de conduite des fournisseurs et à s'assurer que les fournisseurs comprennent ce qu'on attend d'eux en vertu du Code de conduite des fournisseurs.

Loblaw a lancé une formation obligatoire spécifique aux droits de la personne pour certains postes de soutien aux magasins au sein des services d'approvisionnement stratégique, de la chaîne d'approvisionnement et des marques contrôlées, notamment :

- Approvisionnement stratégique
- Équipe de vérification de la conformité des installations, composée d'une équipe à Toronto et d'équipes sur le marché en Chine, au Bangladesh, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Inde
- Marques Loblaw
- Joe Fresh^{MD}, développement de produits, production et approvisionnement stratégique
- T&T^{MD}, approvisionnement stratégique

La portée de cette formation est axée sur nos politiques et nos pratiques de diligence raisonnable pour traiter l'esclavage moderne, favoriser la sensibilisation à nos obligations de conformité en matière de droits de la personne, identifier les principaux facteurs de risque des violations des droits de la personne, signaler les problèmes liés aux droits de la personne et respecter d'autres exigences officielles en matière de déclaration. La formation sur les droits de la personne prépare nos collègues à assumer notre responsabilité collective en matière de respect et de protection des droits de la personne au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

9. Évaluations de l'efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Afin de réduire et de prévenir le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, nous évaluons l'efficacité de nos actions pour améliorer continuellement notre programme des droits de la personne.

Activité	Mesurer l'efficacité
Gouvernance	• Le comité de gestion des risques et de la conformité assure la supervision des programmes juridiques et de conformité réglementaires et d'éthique et de Loblaw, ce qui comprend des rapports trimestriels sur les progrès • Examen annuel du Code de conduite des collègues et du Code de conduite des fournisseurs et examen des modèles de contrat, au besoin, pour atténuer les risques d'esclavage moderne • Distribution du Code de conduite des fournisseurs aux fournisseurs existants lors des mises à jour et lors de l'intégration des nouveaux fournisseurs • Formation annuelle sur le Code et les droits de la personne pour les collègues touchés, y compris les pourcentages d'achèvement de la formation • Nouveau poste de vice-président, Stratégie, engagement des fournisseurs et approvisionnement responsable, y compris la mise en œuvre de stratégies visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de notre exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement.

Activité	Mesurer l'efficacité
Engagement	- Participation et engagement du comité de direction aux efforts en matière de droits de la personne - Priorité de l'ESG pour assurer l'engagement envers la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement - Engagement auprès de pairs de l'industrie et d'associations pour une amélioration continue
Gestion des risques d'entreprise	Le programme de gestion des risques d'entreprise fournit à l'entreprise les conseils et les outils nécessaires pour identifier, évaluer, surveiller et signaler les risques, y compris ceux liés aux droits de la personne
Surveillance	- Nombre de vérifications de la chaîne d'approvisionnement effectuées - Résultats du programme de conformité de la chaîne d'approvisionnement, y compris le nombre d'établissements radiés - Suivi des mesures correctives et correction - Surveiller les rapports des ONG et des médias liés au risque de travail forcé ou de travail des enfants et prendre des mesures au besoin
Mécanisme de grief	Surveiller les rapports de la Ligne Action-Intégrité transmis par les travailleurs pour comprendre les risques et l'efficacité du programme.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Les Compagnies Loblaw Limitée et le conseil d'administration de George Weston Limitée.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir passé en revue les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. D'après mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

“Barbara Stymiest”

Barbara Stymiest

Présidente du comité d'audit,
George Weston Limitée

Le 3 mars 2026

J'ai le pouvoir de lier George Weston Limitée

“Christie J. B. Clark”

Christie J. B. Clark

Président du comité d'audit,
Les Compagnies Loblaw Limitée

Le 3 mars 2026

J'ai le pouvoir de lier Les Compagnies Loblaw Limitée